

Extrait du procès-verbal du Conseil communal de Sullens

Séance du 8 mai 2025

Concernant : Préavis municipal 1/2025 « Modification du Plan général d'affectation »

Présidence : Danielle Simons

Le Conseil communal de Sullens

- Vu le préavis municipal 1/2025 du 10 février 2025
- Vu le rapport de la commission ad-hoc désignée pour étudier cet objet
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre de jour

DECIDE

- d'adopter les réponses de la Municipalité aux opposants et de lever les oppositions maintenues ; avec amendements :
 - (1) l'opposition de M. Dubauloz n'est pas levée.
 - (2) l'opposition de M. Scheuner n'est pas levée.
- d'adopter les modifications du Plan général d'affectation ; avec amendements :
 - (1) les parcelles de l'opposition de M. Dubauloz (89, 792, 793, 794) retournent dans la zone à bâtir.
 - (2) les parcelles de l'opposition de M. Scheuner (118 partiel, 762) retournent dans la zone à bâtir.
 - (3) la zone des besoins publics du parking communal (parking du Grand Pré) est limitée à la parcelle 468, donc les petits secteurs des parcelles 110 et 112 sont retirés.
- d'adopter les modifications du Règlement sur le plan général d'affectation et la police des constructions du 27 septembre 1995 ;
- d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'approbation cantonale de ce dossier.

Le président



Danielle Simons



La secrétaire



Annette Corthay